

ATELIER / PARCOURS POLITIQUES PUBLIQUES

La nature en ville, ou comment profiter de ses bienfaits ?

➤ La « biodiversité » des services rendus par les aménagements écologiques

Philippe GOETGHEBEUR, Directeur adjoint à la Direction des Politiques d'Intervention, Agence de l'eau Rhin-Meuse (Moulins-Lès-Metz, 57)

Plusieurs expériences montrent que remettre de la nature en ville, notamment au travers des milieux aquatiques, présente de réels intérêts tant en termes de services rendus qu'en termes de monétisation.

De façon générale en France et tout particulièrement dans le bassin Rhin-Meuse, les cours d'eau et les zones humides ont longtemps été délaissés par l'urbanisation et faisaient l'objet d'aménagements lourds (quais, lits élargis, berges bétonnées) et peu adaptés à leur mise en relation avec les publics.

Pour rappel, les objectifs de bon état de la directive-cadre européenne de 2000 ne concernent pas seulement l'état chimique, mais également l'état écologique des cours d'eaux. Ainsi, la renaturation des milieux aquatiques impose de revoir l'ensemble des aménagements et pas uniquement d'améliorer la qualité de l'eau. La nature en ville ne doit donc pas se traduire par la création d'espaces artificiels centrés uniquement sur des intérêts touristiques, mais par de véritables milieux naturels et fonctionnels permettant de rendre des services de façon gratuite et pérenne. Au-delà du retour de la biodiversité en ville, en effet, ces milieux facilitent la gestion des crues et des étiages - y compris en zone urbaine. Sans compter qu'ils digèrent une partie de la pollution (pollution dans le lit mineur, pollution ruisselante, pollution diffuse agricole), même lorsqu'ils ont une taille relativement modeste.

Il est également intéressant de monétiser les services rendus par ces milieux recréés. De nombreuses études montrent qu'il est possible de chiffrer les services rendus par hectare en matière d'épuration de l'eau, de gestion des étiages, de lutte contre les crues, d'activités récréatives ou encore de valeurs sociales. Cela permet notamment de comparer le coût des services rendus avec le coût d'achat de terrains pour y recréer des milieux aquatiques. En l'occurrence, il ressort bien souvent qu'au-delà du volet paysager et du volet confort des habitants, le coût des services rendus est très largement supérieur à celui de l'achat et de la restauration des terrains.

Dans le centre urbain de Lunéville (54), par exemple, l'élargissement de la Vezouze en 2007 a permis de recréer de multiples milieux diversifiés (bras, mares, prairies, zones humides, etc.) tout en remettant en place des zones inondables. Cette opération a nécessité, pour la communauté, de renoncer à un projet de construction de lotissement - dont la mise en œuvre aurait entraîné des inondations significatives du reste du centre urbain. Un suivi biologique est en cours et la sensibilisation du public est notamment assurée au travers de campagnes scolaires.

D'autres projets ont été mis en œuvre pour faciliter la gestion des étiages dans plusieurs communes des bords de Moselle ou de Meuse, comme à Vic-sur-Seille (57), ou encore sur la Moselotte et la Rosselle (bassin houiller très fortement industrialisé). Après la recréation de zones humides, la création de méandres ou encore la diversification des écoulements et des enlèvements de sols selon les cas, la mise en place de pistes cyclables, de bancs, de panneaux d'information et de sensibilisation a permis une réelle réappropriation de l'espace par les habitants.

La création de parcs centrés sur des zones humides (qui souffrent souvent d'une mauvaise réputation) s'avère une expérience très intéressante également. Ainsi, dans la zone urbaine de Jarny (54), un espace humide initialement voué au remblaiement et à l'installation d'un jardin à la française a finalement pu être utilisé, grâce à l'intervention d'une institutrice, pour créer un parc urbain ciblé sur le maintien des zones humides. L'accent a été mis sur l'accueil des habitants et l'information des scolaires, ce qui a favorisé une totale appropriation et acceptation du projet, véritable innovation sociétale.

➤ Retour d'expérience sur la restructuration d'un quartier autour d'un parc naturel

Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire de Metz en charge des espaces verts (57)

Sébastien MARQUETON, Directeur adjoint du Pôle Parc, Jardins et Espaces Naturels, ville de Metz (57)

La ville de Metz mène de longue date une politique d'écologie urbaine. Au début des années 2000 par exemple, dans le cadre du projet urbain du Centre Pompidou Metz (construit sur d'anciennes friches ferroviaires et industrielles), un parc a été créé le long de la rivière afin de concilier la restauration d'une diversité écologique, la gestion responsable des eaux et l'attractivité esthétique. Cet espace, renommé depuis « Jardins Jean-Marie Pelt », a bénéficié de techniques d'aménagement pointues et, malgré des débuts difficiles, l'architecte et la paysagiste constatent que le parc ressemble aujourd'hui largement à ce qu'ils avaient imaginé.

Les objectifs poursuivis étaient triples :

- renaturer un tronçon de la Seille en intégrant une gestion durable de l'eau, y compris le traitement des eaux de pluie du futur quartier (en construction actuellement) ;
- créer un parc durable selon les conditions du « zéro pesticide » et de la gestion différenciée ;
- en faire un lieu vivant pour les habitants.

Les travaux n'ont nécessité aucun apport ou export de matériaux, la terre végétale étant issue des deux terrains de sport déjà présents. Par ailleurs, le projet a privilégié des prairies fleuries sur les deux tiers du parc. La réussite de cette démarche a été confirmée par l'inventaire de diversité réalisé en 2013.

Le parc étant une création, il a été traité naturellement depuis son origine et a servi d'illustration dans la communication sur le projet « zéro pesticide et gestion différenciée » adopté par la Ville en 2008.

Par ailleurs, l'aménagement du parc se poursuit dans la durée. En 2014, par exemple, un tronçon d'une dizaine de kilomètres de la Seille a fait l'objet d'une renaturation afin de réduire la lame d'eau en période d'étiage, de diversifier les écoulements et d'adoucir les berges, dans le respect des principes de la directive-cadre européenne sur l'eau. Le projet a été déclaré d'utilité publique, ce qui a permis d'intervenir sur des terrains privés. En 2017, une voie verte prolongeant les Jardins Jean-Marie Pelt vers le sud sera mise en place, permettant d'associer flâneries, écologie et loisirs. Ce chantier permettra également de réaménager des jardins familiaux le long de la Seille.

➤ **« Parkfarm » : innovation et participation, un nouvel espace vert dans un quartier en développement dans le centre de Bruxelles**

Martine CANTILLON, Responsable du projet pour le compte de Bruxelles Environnement

En 2012, l'institution régionale de gestion environnementale Bruxelles Environnement a créé la Biennale Parckdesign, laboratoire déployé durant la période estivale afin d'explorer de nouvelles pratiques et de nouveaux usages des espaces verts. La première édition, intitulée « Garden, ou osez le jardin vague ! » avait vu la création de jardins éphémères sur une dizaine de friches longeant le canal, pour nourrir une réflexion sur un aménagement de cette zone délaissée par l'urbanisation. Cette année, « Jardin Essentiel » a permis de planter trente espèces d'herbes aromatiques et médicinales différentes et de présenter des processus de distillation.

L'édition 2014 de Parckdesign, « Parckfarm, du paysage à l'assiette », s'est déployée sur 20 hectares de terrains vagues à Molenbeeck et a été présentée comme un essai d'une typologie de parc articulée autour de l'agriculture urbaine et d'expériences artistiques. Elle a pris la forme d'une immense coulée verte. C'est aujourd'hui une liaison piétonne très fréquentée. Parckfarm a été imaginé par Michel Desvignes (architecte paysagiste français) et a été mis en œuvre dans un partenariat tripartite entre Bruxelles Environnement, les acteurs locaux (y compris les habitants) et un commissariat artistique. Cette logique de co-création initiale se poursuit aujourd'hui dans l'entretien et la gestion de la vie qui y a cours, le projet initialement limité à l'été 2014 étant devenu pérenne. Le fait que Bruxelles Environnement ne soit que gestionnaire pose cependant problème, le propriétaire n'ayant donné son accord que pour une période limitée - tout en reconnaissant que Parckfarm a amélioré l'aménagement local et contribué à la mixité des habitants et à la bonne entente du quartier.

Parckfarm comporte dix installations, dont « Farmhouse » (la serre qui en forme le centre névralgique), « Cubious » (un potager ludique), « Kotkot » (une ferme animalière), « Bee Car » (un rucher dont l'une des ruches est mobile et se déplace dans la ville à vélo), le « Jardin des Recettes » (un potager où chaque gradin compose des recettes), la « Table-paysage » (une grande table conviviale plantée d'arbustes comestibles et équipée de plaques de cuisson et d'éviers), l'« Electric rainbow farmfair » (une sculpture lumineuse sous le Pont du Jubilé qui enjambe le parc qui marque un espace festif en plein air), ou encore le « Farmtruck » (une camionnette se transformant en cuisine, en atelier, en cinéma ou en scène).

Ce laboratoire éphémère installé sur un espace résiduel à l'abandon est devenu un parc populaire pérenne rassemblant agriculture urbaine, échanges multiculturels, mixité sociale et expérimentations artistiques. Ce faisant, Parckfarm incarne pleinement la possibilité d'alternatives en termes de gestion paysagère et de problématiques sociales.

➤ Informer, sensibiliser, former... les gages de la réussite d'une ville en transition

Suzanne BROLLY, Cheffe de mission « Ville Nature », Eurométropole de Strasbourg (67)

Pour être compris et rencontrer l'adhésion du public, voire un soutien et une prise en charge citoyenne, tout changement de pratique et toute mise en place de nouveaux modes de gestion impliquent de largement communiquer. Et pour cause, « l'amour de toute chose est fille de sa connaissance ».

A Strasbourg, la démarche « zéro pesticide » a été déployée de façon progressive à compter de 2007, sans explication. Un an plus tard, face aux nombreux courriers de mécontentement des habitants, la Ville a lancé « la révolution des nains de jardin ». Cette vaste campagne de communication a été implantée dans tous les espaces végétalisés pour expliquer les enjeux du changement de traitement des espaces verts. En 2008, une convention a été passée entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il est intéressant de noter que le « zéro pesticide » n'a pas été remis en cause après les élections municipales.

Un important travail pédagogique s'est poursuivi durant plusieurs années, afin d'expliquer également la gestion différenciée, le paillage, les techniques alternatives etc. Progressivement, le discours a délaissé les « pesticides » pour mettre en avant la « biodiversité » et ses bienfaits. Outre des panneaux explicatifs, des animations publiques ont été organisées, comme des distributions de sachets de graines locales, des incitations au jardinage au naturel, une présentation des essences locales à préférer, des tournées dans la ville avec un vélo-brouette ou encore des promenades guidées à la découverte des plantes des trottoirs. Les agents ont également été formés pour devenir des ambassadeurs de la biodiversité auprès des habitants. Des guides pédagogiques à destination des scolaires ont été mis à disposition des enseignants, et une exposition itinérante de photographies de la flore des trottoirs a été proposée aux communes.

Pour citer cet autre exemple, la place d'Austerlitz, ancienne plateforme de bus très minérale et peu fréquentée par les piétons, a été transformée en espace végétal avec un succès qui a dépassé les espérances au point que la densité de la fréquentation empêche le développement de la végétation. Finalement, cet espace ne correspond pas complètement au projet initial. Sans doute aurait-il mieux valu impliquer les enfants dans la plantation des arbres, par exemple, afin qu'ils les respectent davantage.

L'Eurométropole de Strasbourg a également végétalisé neuf hectares de cimetières. Là encore, des panneaux d'information ont été mis en place et une plaquette d'explication de la démarche est mise à disposition à l'entrée des cimetières concernés.

Plus globalement, dans le cadre d'une expérimentation sur la déminéralisation de l'espace public, des plaquettes encourageant régulièrement les particuliers à végétaliser les toitures, les façades et les pieds de mur, les herbes folles dues au « zéro pesticide » étant plus faciles à accepter si elles prennent place au sein d'un environnement végétal. En outre, dans une recherche de cohérence et pour sensibiliser tous les acteurs, une charte « Tous unis pour plus de biodiversité ! » a été proposée à tous les gestionnaires (entreprises, bailleurs, collectivités). Elle a été ratifiée par plus de cinquante structures diverses, qui bénéficient en échange de formations et d'outils de communication.

L'ensemble de ces actions constitue le « Plan Strasbourg grandeur nature », construit avec les habitants, les agents et les acteurs du territoire. Ces diverses démarches ont également été menées avec l'implication des chercheurs des universités et des paysagistes de la région.

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide », l'annonce de l'enherbement du cimetière de Quatzenheim (800 habitants) a suscité un tollé général. Mais finalement, les habitants apprécient ce cimetière « vivant », sans gravier envahi de mauvaises herbes rendant très difficile l'entretien par les deux agents municipaux.

A l'inverse, à Illkirch (30 000 habitants), la démarche « zéro phytosanitaire », déployée il y a six ans, s'est révélée un échec, après une première année pourtant encourageante. Dès la troisième année de mise en œuvre, la mairie a reçu des réclamations parfois très véhémentes au motif que l'absence totale de résidus de pesticides favorise une explosion végétale. Hélas, la représentation traditionnelle des Alsaciens est celle d'un cimetière en gravier, parfaitement aligné. Au final, le « zéro phytosanitaire » concerne l'ensemble des espaces verts de la ville à l'exception du cimetière et des terrains de football (car le plantain serait trop glissant).

Sans doute faudrait-il mener un travail avec les clubs de football, afin que chacun puisse se rendre compte du danger sanitaire que représente le traitement chimique des terrains. Sans compter que le plantain est une plante médicinale très efficace.

Peut-être serait-il intéressant de procéder à une analyse sanguine des traces de métaux lourds présentes dans le sang de quelques footballeurs ?

La problématique des terrains de football est la même que pour les greens de golf, dont l'homologation dépend notamment de la vitesse de glisse des balles.